

# TOUT EST DIT !

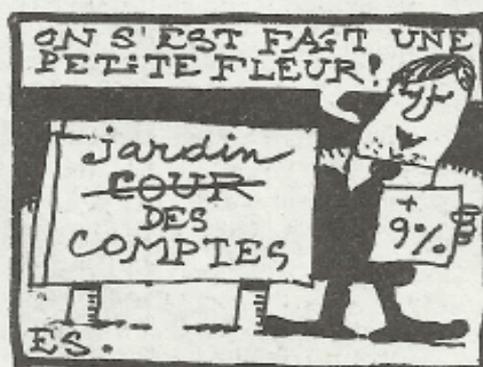
## La prime était presque parfaite...

**R**IGUEUR budgétaire, contrôle des dépenses publiques et proposition de réduction de l'indemnisation des chômeurs : la Cour des comptes tient fièrement son rang de serreur de boulons. A une exception près, passée injustement inaperçue. Le 4 décembre dernier, devant le congrès du syndicat des magistrats des chambres régionales et territoriales des comptes, le Père Noël Didier Migaud n'a pas oublié de remplir leurs petits souliers : le premier président de la Cour a promis d'augmenter leurs primes de 9 % !

Chargés de contrôler la gestion des collectivités locales et de leurs établissements publics, ces 330 magistrats ne sont pourtant pas les fonctionnaires les plus mal payés. La Cour indique que leur salaire total « varie entre 3 500 euros net par mois et 7 000 euros » et ajoute que « le montant brut annuel de leurs primes oscille entre 20 000 euros et 38 000 euros ».

Les 9 % d'augmentation peuvent donc représenter jusqu'à 3 420 euros par an. Il est vrai, plaide la Cour, que « le nombre

de chambres régionales des comptes en métropole a été ramené de 22 à 13 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, avec un plafond d'emplois inchangé et des missions supplémentaires ».



En outre, la mesure (pas définitivement arrêtée) contredit fâcheusement le rapport de... la Cour des comptes, rendu public le 9 septembre dernier, et consacré à la masse salariale de l'Etat. Les rapporteurs s'y étaient élevés contre les primes et les indemnités, qui « ont pris une importance croissante dans la rémunération des agents, par empilement de dispositifs hétérogènes, parfois inéquitables ».

Voilà qui est envoyé.

2 - « Le Canard enchaîné » - mercredi 27 janvier 2016

**OU PRESQUE : nous aussi nous remplissons des missions supplémentaires mais notre plafond d'emploi s'est réduit de 10 % !**